Fiche de Données de Sécurité

CIBA TRAP

Paredes Votre partenaire hygiène engagé		Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878) Version:8 Date de version:29/05/2023 Langue:FR

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	CIBA TRAP
N° d'article (utilisateur) Numéro UFI	: :	183180 - 183181 240M-A3W4-S000-R2X8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	Traitement pour bacs à graisse
Utilisations contre indiquées	:	Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	:	PAREDES 1 RUE GEORGES BESSE 69740 GENAS T 04.72.47.47.82 www.paredes.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Identification des dangers

Classification		Mentions de danger (H)	
	Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Attention
Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	EUH208 - Contient <mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)>. Peut produire une réaction allergique.
Mises en garde - Généralités	-
Mises en garde - Prévention	P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

	P280 - Porter un équipement de protection des yeux
Mises en garde - Réponse	P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Mises en garde - Stockage	-
Mises en garde - Élimination	-

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.
Conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.
Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Substance	C (%)	Classification de la substance pure	Limites de concentration spécifiques	Note
Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) N° CAS:68551-12-2 N° EC:500-221-7 N° INDEX: N° REACH: exempté, polymère	1.0% ≤C< 3.0%	Acute Tox. 4: H302 Eye Dam. 1: H318 Aquatic Chronic 3: H412	-	-
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2*H*-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2*H*-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) N° CAS:55965-84-9 N° EC: N° INDEX:613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691-48	C< 0.0015%	Acute Tox. 3: H301 Acute Tox. 2: H310 Skin Corr. 1C: H314 Eye Dam. 1: H318 Skin Sens. 1A: H317 Acute Tox. 2: H330 Aquatic acute 1: H400 (M = 100) Aquatic Chronic 1: H410 (M = 100)	Skin Corr. 1C; : C ≥ 0.6 % Skin Irrit. 2; H315: 0.06 % ≤ C < 0.6 % Eye Dam. 1; : C ≥ 0.6 % Eye Irrit. 2; H319: 0.06 % ≤ C < 0.6 % Skin Sens. 1A; : C ≥ 0.0015 % M=100 M=100	-

3.3. Informations complémentaires

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).
En cas d'inhalation	:	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Après contact avec la peau	:	Laver avec de l'eau et du savon. Remplacer les vêtements contaminés et trempés.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
En cas d'ingestion	:	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

		NE PAS faire vomir.
Protection des sauveteurs	:	Premiers secours : faites attention à l'autoprotection.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin	:	Traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Eau
Moyens d'extinction inappropriés	:	Pas de données disponibles.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Mettre les personnes en sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.
Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.
Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).
Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.
Elimination des déchets : voir la section 13.
Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement
Retirer les vêtements souillés ou contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais.
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage	:	Protection oculaire appropriée: Porter un équipement de protection oculaire. Protections oculaires recommandées: Lunettes conforme à la norme européenne EN 166
Protection de la peau	:	Protection des mains: Aucune protection des mains n'est nécessaire en général. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Protection du corps: Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Protection respiratoire	:	Protection respiratoire nécessaire: Aucune protection respiratoire n'est nécessaire.

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Bleu
Odeur :	Camphrée
Seuil olfactif :	Non disponible
Point de fusion/point de congélation :	0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	95 - 100°C
Inflammabilité (solide, gaz) :	Le mélange n'est pas inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Le mélange n'est pas inflammable
Point d'éclair :	>93°C
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
pH :	7.4 - 7.7
Viscosité cinématique:	< 10 cSt
Solubilité :	Facilement soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log):	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	1.00 - 1.01
Densité de vapeur relative :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non oxydant
Solubilité dans d'autres solvants :	Non disponible

9.2. Autres informations

Contenu en COV :	0.007%

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune réactivité connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4. Conditions à éviter

Un entreposage prolongé à des températures supérieures à 40°C ou à la lumière directe peut altérer la couleur du produit.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Formule d'additivité

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50 calculée:	>	5000	mg/kg de poids corporel

Conclusion	:	Le mélange est considéré comme pratiquement non toxique par voie orale.

Substances

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	≈	500 - 2000	mg/kg de poids corporel

Conclusion	:	La substance est considérée comme ayant un faible potentiel toxique par voie orale.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	66	mg/kg de poids corporel

Conclusion	:	La substance est toxique par voie orale.

Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Formule d'additivité
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50 calculée:	>	5000	mg/kg de poids corporel

Conclusion	:	Le mélange est considéré comme pratiquement non toxique par voie cutanée.

Substances

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles

Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg de poids corporel

Conclusion	:	La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie cutanée.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Espèce	:	Pas de données disponibles
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	141	mg/kg de poids corporel

Conclusion	:	La substance est mortelle par contact cutané.

Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange
Le mélange n'a pas été testé.

Substances
Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE Ligne directrice 403 (toxicité aiguë par inhalation)
Voie d'administration	:	inhalation: vapeur
Durée d'exposition/valeur	:	4
Durée d'exposition/unité	:	heure

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	>	1.6	mg/L

Conclusion	:	La substance est considérée comme pratiquement non toxique par inhalation.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)
La substance est mortelle par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme non irritant pour la peau.

Substances
Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)
La substance est considérée comme non irritante pour la peau.
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)
La substance provoque des brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données sur le mélange
Le mélange provoque une sévère irritation des yeux.

Substances
Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance provoque des lésions oculaires graves.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)
La substance provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données sur le mélange
Le mélange peut produire une réaction allergique en cas de sensibilité au 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et au 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one.

Substances
Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)
La substance est considérée comme n'étant pas un sensibilisant respiratoire ou cutané.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)
La substance peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Données sur le mélange
Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme n'ayant pas un potentiel génotoxique.

Substances
Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)
La substance est considérée comme n'ayant pas de potentiel génotoxique.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)
La substance est considérée comme n'ayant pas de potentiel génotoxique.

Cancérogénicité

Données sur le mélange
Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'induit pas d'effets cancérigènes.

Substances
Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)
La substance n'induit pas d'effets cancérogènes.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)
La substance n'induit pas d'effets cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction

Données sur le mélange
Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas considéré tératogène.

Substances
Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)
La substance n'a pas été considérée tératogène.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)
La substance n'est pas considérée tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique

Données sur le mélange
Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances
Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance n'est pas classée.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)
La substance n'est pas classée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée

Données sur le mélange
Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances
Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)
La substance n'est pas classée.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)
La substance n'est pas classée.

Danger par aspiration

Données sur le mélange
Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances
Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)
La substance n'est pas classée.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)
La substance n'est pas classée.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes :
Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique court terme

Données sur le mélange

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50 calculée:	10 - 100	mg/L

Remarques	:	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Danio rerio
Durée du test	:	96
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	2.2	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Crustacés
Espèce	:	Daphnia magna
Durée du test	:	48
Unité	:	heure
Directives	:	92/69/CEE

Paramètre	Valeur	Unité
CE50:	0.39	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Algues
Espèce	:	Pseudokirchneriella subcapitata
Durée du test	:	72
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
CE50:	0.19	mg/L

Animaux/Catégorie	:	micro-organismes
Espèce	:	Pseudomonas putida
Durée du test	:	16.9
Unité	:	heure
Directives	:	DIN 38412

Paramètre	Valeur	Unité
CE50:	> 10000	mg/L

Remarques	:	La substance n'est pas classée selon le règlement de référence.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Oncorhynchus mykiss
Durée du test	:	96
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	0.22	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Crustacés
Espèce	:	Daphnies
Durée du test	:	48
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
CE50:	0.1	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Algues
Espèce	:	Pseudokirchneriella subcapitata
Durée du test	:	72
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
CE50:	0.048	mg/L

Remarques	:	La substance est très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique long terme

Substances
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Oncorhynchus mykiss
Directives	:	OCDE 210
Durée d'exposition/valeur	:	28
Durée d'exposition/unité	:	journée

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	0.098	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Crustacés
Espèce	:	Daphnies
Directives	:	OCDE 211
Durée d'exposition/valeur	:	21
Durée d'exposition/unité	:	journée

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	0.004	mg/L

Remarques	:	La substance est très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité terrestre long terme

Substances
Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Animaux/Catégorie	:	Plante
Espèce	:	Triticum aestivum
Directives	:	OCDE 208
Durée du test	:	19
Unité	:	journée

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	100	mg/kg

Animaux/Catégorie	:	Plante
Espèce	:	Brassica alba

Directives	:	OCDE 208
Durée du test	:	19
Unité	:	journée

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	100	mg/kg

Animaux/Catégorie	:	Plante
Espèce	:	Lepidium sativum
Directives	:	OCDE 208
Durée du test	:	19
Unité	:	journée

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	100	mg/kg

Remarques	:	La substance n'est pas classée selon le règlement de référence.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Données sur le mélange
Le mélange n'a pas été testé.

Substances
Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Inoculum	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 301F
Durée du test	:	28
Unité	:	journée

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
-	95	%

Remarques	:	La substance est facilement biodégradable.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Inoculum	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 301D
Durée du test	:	28
Unité	:	journée

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
DOC-diminution	> 60	%

Remarques	:	La substance est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF)

Données sur le mélange
Le mélange n'a pas été testé.

Substances
Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Espèce	:	Pimephales promelas

Directives	:	Pas de données disponibles
Log kow	:	Pas de données disponibles

Bioconcentration factor (BCF)
12.7 - 237

Remarques	:	La substance présente un faible potentiel de bioaccumulation.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Espèce	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Log kow	:	≤ 0.71

Bioconcentration factor (BCF)
3.6

Remarques	:	La substance présente un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Le mélange n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon le règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

12.8. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Codes déchet

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.
Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Remarque

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.
Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR, IMDG, IATA

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

14.8. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.
Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne

Étiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) : < 5% agent de surface non ionique, cultures bactériennes, colorant, parfum, agent conservateur (Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone).

Règlement (CE) No. 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l`utilisation de précurseurs d`explosifs
Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de création :	07/10/2015
Date de version :	29/05/2023

Date d'impression :	29/05/2023

16.1. Indication des changements

Aucune donnée disponible.

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.
IATA : International Air Transport Association.
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
DPD : Directive Préparation Dangereuses.
N° ONU: Numéro des Nations Unies.
N° EC : Numéro Commission européenne.
ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.
ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
CLP: Classification, étiquetage et emballage.
VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.
Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H310	Acute Tox. 2 DERMAL	Mortel par contact cutané.
H314	Skin Corr. 1C	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Skin Sens. 1A	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes.Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues.Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1.Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.